



Délibération 2018-04-28-07

COMPTE DE GESTION 2017

Délibération du comité sur le compte administratif 2017

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huitième jour du mois d'avril, à dix heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8, par renvoi du L.5211-1, du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-De-Dôme.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

Gilles MAS, Daniel GORCE, Michel NORE, Isabelle MONTALBANO, Yves FOURNET-FAYARD, Cyril HAUTEVILLE, Frédéric POYET, Sébastien BOROWSKI, Jean-Michel VARGAS, Bernard VEISSIERE, Jean-Pierre SAUVANT, Emmanuel PINTE, Michel NICOLLET, Gilles GUERET, René BOURBON, Gérard LAFONTAINE, Jean-Pierre CHASSANG, Jacques PEROL, Alain HAUTIER, Freddy THOMAS, Pascal CAILLET, Michel BOYER, Sébastien GOUTTEBEL, Annie TALLARD, Jean-Luc BUSSON, Jean-Louis RABAT, Bernard VELLETT, Serge BRIOT, Noël MESTRE, Jean-Claude SAUVAT, Alain GUILHEN, Alain PAULET, Vincent PERGET, Antonio MARQUES, Jean-Pierre PEYRIN, Gérard ROUX, Jacky BOUKHALFA, Philippe DUDYSK, Daniel QUENIN, René HERAUT, Richard VEGA, Max CLERMONT, Gérard HILAIRE, Jean-Paul CHANAL, Jean-Luc COUPAT, Anthony LEROY, André GAUTHIER, René GUELON, Marc DELPOSEN, Jacqueline BOLIS, Monique BONNET, Marie-Claude CAMINADA, Alain CATHERINE, Jérôme CHAMALET, Francis CHATELLIN, Jean-Pierre COGNERAS, Christine DULAC-ROUGERIE, Jean-Pierre FASSIER, Daniel FERRAGU, André FERRI, Patrick HEBUTERNE, Henri JAVION, Jean-Yves MANIEL, Roch MENES, Michel MIRAND, Françoise NOUHEN, Jacques SCHNEIDER, Thierry SOLELIS, Bernard VILLEBRUN

Suppléants ayant pouvoir :

Michel PAQUET, Daniel ROMEAS, Jean MAZERON, Vincent RAYMOND, Antoine DARBOIS, Jean-Marc MIGUET, Dominique MOLLE, Jean-Christophe BELLANGER

Pouvoirs :

Jean-Louis HOSTALIER à Sébastien BOROWSKI, Marcel BARGEON à Daniel QUENIN, Nicole GIRY à René HERAUT, Olivier ARNAL à Alain CATHERINE, Christian SIMONET à Bernard VEISSIERE, Christine TORRESAN-LACROIX à Max CLERMOT (à partir de 10h40), Françoise GATTO à Jean-Pierre SAUVANT (à partir de 11h25), Claudine KHATCHADOURIAN-TECER à Anthony LEROY (à partir de 11h25), Chantal LAVAL à Marie-Claude CAMINADA (à partir de 11h25)

Mme Bonnet Monique fait un récapitulatif du compte de gestion du budget du syndicat établi par le comptable public.



Délibération 2018-04-28-07

Tenant compte du résultat de clôture de l'exercice 2016, le budget 2017 a été exécuté de la manière suivante :

	SECTIONS		TOTAL
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	
RECETTES NETTES	35 579 783,31	17 649 875,05	53 229 658,36
DEPENSES NETTES	36 701 544,34	10 123 050,61	46 824 594,95
TOTAL	-1 121 761,03	7 526 824,44	6 405 063,41

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion.
- Considérant la présentation du compte de gestion dressé par le Payeur départemental,
- Considérant l'approbation du compte administratif de l'exercice 2017 lors de la même séance du comité syndical,
- Considérant que le payeur départemental a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au CA de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après avoir délibéré sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Déclare que le compte de gestion dressé par le payeur départemental est visé et certifié conforme par l'ordonnateur à l'unanimité et n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Les opérations de vote se sont déroulées de la manière suivante :

Nombre de membres en exercice 142
 Nombre de délégués présents 77
 Nombre de pouvoirs 9

Pour : 75 Contre : 0 Blanc : 1 Nul : 0

Certifié exécutoire par Monsieur Bernard VEISSIERE, Président compte tenu de la transmission en préfecture le 18/05/2018 et de la publication le 18/05/2018

Fait à Cournon d'Auvergne, le 28 avril 2018

Pour copie conforme
Le Président du SIEG

Bernard VEISSIERE

